



L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise recrute,

Un(e)technicien(ne) « prévention inondation – système d'endiguement »

Emploi à temps complet (35h/semaine)

Présentation de l'APTV

L'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise est un syndicat mixte créé en 2005. Territoire alpin situé à l'est du département de la Savoie, la vallée de la Tarentaise s'étend sur 1710 km² regroupant 30 communes en 5 communautés de communes. L'APTV assure l'animation du projet de territoire et du SCOT, mobilise des financements qui s'inscrivent dans un cadre contractuel, porte des études, mène des actions de communication et accompagne la mise en œuvre d'actions communes à l'échelle de la vallée.

Historiquement, l'APTV porte les outils financiers sur l'eau, les milieux aquatiques et la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant de l'Isère en Tarentaise (Contrat de Bassin Versant et Programme d'Action pour la Prévention des Inondations).

En 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été prise en charge par les Communautés de Communes de la Tarentaise.

Aujourd'hui, le service « rivières » de l'APTV intervient sur les missions suivantes, en partenariat avec les Communautés de Communes du territoire, autorités compétentes GEMAPI :

- La construction et le pilotage des outils financiers ; un PAPI est à ce titre en cours de construction.
- **L'assistance technique aux actions opérationnelles** des maîtres d'ouvrage du territoire (études et travaux)
- L'accompagnement à la définition des stratégies et des programmes d'intervention des Communautés de Communes par la réalisation de diagnostics et d'études globales sur différentes thématiques à l'échelle du bassin versant,
- Un appui à l'identification des actions relevant de la compétence GEMAPI,
- La coordination entre les politiques nationales et de bassins et les programmations locales,

Les opérations en lien avec les systèmes d'endiguement

La gestion des ouvrages de protection contre les inondations telle que les digues fait partie intégrante de la compétence GEMAPI. Dans son rôle d'accompagnement à la définition des stratégies et programmes des Communautés de Communes concernant la compétence GEMAPI, l'APTV a développé depuis plusieurs années une mission d'amélioration des connaissances sur les ouvrages digues. Cette mission a permis d'identifier les ouvrages pouvant être regroupés au sein d'un système d'endiguement conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi, une trentaine de systèmes d'endiguement sont à régulariser à court terme sur le bassin versant et doivent faire l'objet d'études de danger. Une gestion harmonisée et cohérente de ce parc d'ouvrage est à organiser et définir pour les prochaines années.

Les études de danger et la gestion future des ouvrages de protection doivent tenir compte des particularités liées aux crues torrentielles typiques des zones de montagne (crue rapide, difficilement prévisible, avec un

fort transport solide se manifestant sous forme de charriage et / ou de lave torrentielle, lien fort avec d'autres aléas type avalanche ou glissement de terrain...)

En parallèle, une démarche d'amélioration des connaissances sur l'ensemble des autres ouvrages en cours d'eau (plages de dépôts, protection de berges...) est en cours afin de définir le lien avec la compétence GEMAPI.

Pour ces raisons, l'APTV crée un poste de technicien(ne) « prévention inondation – systèmes d'endiguement » pour venir compléter l'équipe technique du service « rivières » composée de 4 agents.

Les missions du poste :

Les missions consistent essentiellement à assister techniquement et administrativement les Communautés de Communes du territoire, autorités compétentes GEMAPI, et porteront principalement sur :

La définition, la régularisation des systèmes d'endiguement et l'amélioration de la connaissance sur les ouvrages de protection (digues, plages de dépôt, autres) :

- Programmer et suivre la réalisation des études de danger des systèmes d'endiguement par les prestataires agréés, conformément à la réglementation en vigueur et en tenant compte des particularités torrentielles des écoulements,
- Diagnostiquer les ouvrages de protection existants (état global, fonctionnement, pertinence...) et proposer une stratégie de gestion des ouvrages,
- Consolider et actualiser la base de données sur les ouvrages de protection (bancaisation, recensement, collecte de données complémentaires...),
- Assurer une veille juridique et technique,
- Communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire sur les systèmes d'endiguement (fonctionnement, limites et responsabilités de gestion) et la prévention contre les inondations au sens large,

L'organisation de la gestion des digues et des ouvrages de protection contre les inondations :

- Proposer une organisation à mettre en œuvre pour surveiller, entretenir et restaurer les systèmes d'endiguement qui seront régularisés, en respectant les obligations réglementaires en vigueur, et adaptés aux besoins du territoire (contexte torrentiel, adéquation avec les moyens existants...)
- Proposer une organisation à mettre en œuvre pour la gestion d'ouvrages de protection contre les inondations non compris dans un système d'endiguement (plage de dépôt...)
- Proposer une gestion foncière des ouvrages et participer à la rédaction des documents

Au-delà de ces missions, le/la technicien(ne) sera amené à participer à l'activité générale des missions du service "Eau et rivières" de l'APTV (participation à la construction des outils de planification et financiers, participation à des études de bassin versant, étude diagnostic du risque inondation...).

Le/la technicien(ne) sera amenée à réaliser des cahiers des charges, à rédiger des dossiers de demande de financement, à participer à des analyses d'offres, à suivre et encadrer des prestataires, à suivre des chantiers de travaux sur des ouvrages de protection ou pour des interventions en cours d'eau, à réaliser des diagnostics d'ouvrages.

Les missions du/de la technicien(ne) sont sous l'autorité de la directrice et des vice-présidents en charge de l'eau. Il / elle interviendra en collaboration avec la technicienne de rivière.

Les missions pourront évoluer selon besoins du service.

Profil recherché :

- formation supérieure BAC+3 à Bac +5 dans le domaine de la gestion globale de l'eau, de la gestion des risques et de l'environnement
- **Compétences requises en hydrologie, hydromorphologie et en hydraulique.** Des connaissances en hydraulique torrentielle sont appréciées.
- bonnes connaissances du contexte technique, réglementaire et institutionnel dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques, et **des systèmes d'endiguement**
- connaissance du fonctionnement des collectivités locales et des procédures de marché public,
- très bonnes capacités d'organisation et d'animation,
- forte capacité d'initiative, de négociation et de communication (écrite et orale),
- qualités d'analyse et de synthèse, disponibilité, dynamisme,
- utilisation d'outils informatiques et cartographiques (SIG).

Conditions :

- Poste basé dans les locaux de l'APTV à Moutiers (73), avec déplacements sur le territoire d'intervention et sorties terrain
- Véhicule de service
- Réunions en soirée selon les nécessités du service
- Rémunération selon expérience, CNAS, Plan de déplacement
- CDD de 1 an renouvelable

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser au plus tard le 20 août 2021 à :

Monsieur le Président
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
Maison de la Coopération Intercommunale
133 Quai Saint Réal
73600 MOUTIERS
aptv@tarentaise-vanoise.fr